



FÉDÉRATION LAITIÈRE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2020



Table des matières Prolait – Fédération Laitière

1. Avant-propos	4
2. L'économie laitière suisse en 2020	6
2.1 Production et mise en valeur	6
2.2 Commerce extérieur	7
2.3 Interprofessions fromagères	8
2.4 Achat du lait de centrale par mooh	11
2.5 Interprofession du lait (IP Lait)	12
2.6 Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL)	12
2.7 Politique agricole et conditions-cadres	14
3. Activités de Prolait Fédération Laitière	16
3.1 Prolait en chiffres	16
3.2 Prestations et services	18
3.3 Vie des sociétés	20
3.4 Activités diverses	22
4. Activités des organes de la Fédération	23
4.1 Assemblées des délégués	23
4.2 Conseil des présidents de cercles	23
4.3 Conseil d'administration	24
4.4 Commissions et leurs assemblées	25
5. Organes et collaborateurs	26
5.1 Conseil d'administration	26
5.2 Conseil des présidents de cercles	26
5.3 Commission « lait de fromageries artisanales »	26
5.4 Commission « lait de centrale »	26
5.5 Commission de gestion	27
5.6 Délégués IPG & IPVMO	27
5.7 Collaborateurs	27

1. Avant-propos

La Covid-19 aura été le fait marquant de 2020.

J'espère vous trouver en bonne santé et je souhaite vivement que vous n'ayez pas été trop impacté, vous, votre famille et vos activités professionnelles. Ce virus a eu une grande influence sur quasi tous les domaines, mais en particulier sur l'économie, le social et l'écologie, sujets chers à l'agriculture. Au niveau économique les secteurs sont différemment impactés que l'on soit dépendant de la restauration ou actif dans la vente directe. Mais dans l'ensemble la pandémie a profité au secteur laitier, le lait et les fromages profitant de l'accès limité aux achats transfrontaliers. Au niveau social, chaque individu a vu ses habitudes bouleversées avec les confinements, en particulier lors de décès et rencontres de toutes sortes. Au niveau écologique, les confinements ont permis à la planète de mieux respirer, momentanément.

Au mois de mars, devant la propagation du virus et ses effets, les producteurs de lait ont été privilégiés car leur lait a été collecté et transformé. Ceci grâce au professionnalisme et au sens des responsabilités de tous les acteurs de la branche, fromagers et transformateurs en particulier. Ensemble, nous avons pu fournir suffisamment de nourriture à la population.

Prolait, comme prestataire de services, s'est adaptée aux circonstances. En particulier, l'administration s'est formée à maîtriser les outils de visioconférence (Zoom). Bien des séances de nos

organes se sont déroulées avec ce fonctionnement. Quelques sociétés ont fait appel à Prolait pour l'encadrement de leurs assemblées et des webinaires sont prévus en 2021.

Prolait a vécu un grand changement à la tête de son administration en fin d'année. En effet, M. Daniel Geiser, après 12 ans chez Prolait dont trois à la direction, a décidé de donner une nouvelle orientation à son activité professionnelle. Il laisse l'empreinte du chef passionné, admiratif et convaincu par le métier de producteur de lait. Il s'est donné sans compter pour améliorer l'encadrement des producteurs de lait à tous les niveaux. Il a également mis en place et accompli la restructuration de la fédération. Il mérite tous nos remerciements et notre reconnaissance.

Mme Marie Garnier a commencé son activité chez Prolait le 1^{er} novembre 2020. C'est avec méthodologie, rapidité et efficacité qu'elle a pris en main les dossiers parfois complexes. Elle a pu s'appuyer sur les précieux conseils de son prédécesseur, les compétences de Mme Déborah Moser et la disponibilité de Mme Nadège Cornaz que je remercie ici chaleureusement. Le Conseil d'administration est reconnaissant de pouvoir compter sur les nombreuses compétences et relations de Mme Garnier, afin de pouvoir aborder les dossiers importants de la défense professionnelle.

Le marché 2020 aura été positif pour les producteurs de lait en Suisse. En effet, sous l'impulsion du Gruyère AOP, plusieurs sortes fromagères ont

augmenté leur prix du lait ou pensent le faire, grâce à des ventes en augmentation. Le prix du lait de centrale n'est pas en reste et profite d'un léger rebond, grâce au label Swissmilkgreen et aux acheteurs de lait, dont mooh, qui peuvent mettre la pression sur leurs clients. Cette hausse devrait s'inscrire dans la durée, mais l'attitude de la grande distribution est inquiétante, voire révoltante. En effet, elle rechigne à répercuter la hausse de prix des produits laitiers à la consommation. Cet élément empêche, entre autres, le principe de l'offre et de la demande de fonctionner en faveur des producteurs. C'est regrettable et indigne de ceux qui se considèrent comme des partenaires.

Prolait, par ses représentants dans les organisations faïtières a initié un mouvement de fronde contre les importations de beurre permettant une réflexion sur le fonctionnement des fonds de l'IPlait. Cette réflexion, portée par la Suisse Romande, a abouti à des modifications des règlements, soutenant ainsi la poudre de lait et donc, indirectement la production de beurre suisse. La segmentation étant sous les feux du parlement, elle doit être améliorée. Mais force est de constater que le collège des transformateurs et distributeurs est peu conciliant à accepter les propositions.

Le succès est de rigueur pour nos interprofessions fromagères avec des augmentations de volumes et de prix, en particulier pour le Gruyère AOP, qui est maintenant le leader et la référence

suisse des fromages. Mais il ne faut pas rester sur ses acquis et anticiper les défis de l'avenir. L'interprofession s'y attèle et les producteurs de lait, à la base, souhaitent pouvoir participer aux discussions.

L'année 2021 continuera sur la lancée de 2020 avec de nombreux dossiers à traiter et prestations à fournir. Les plus importants sont la campagne pour les votations du 13 juin, le suivi du Marché et des interprofessions. Les 2 initiatives contre les pesticides vont profondément marquer l'agriculture, au pire si elles sont acceptées, mais aussi au mieux si elles sont refusées, car la pression sur l'agriculture va s'intensifier, incarnée par des citoyens de plus en plus extrémistes dans leurs paroles et contradictoires dans leurs actions. Les défis gagnent en importance, mais Prolait veut les aborder le plus sereinement possible et donner la possibilité aux débats de faire avancer la production laitière.

Je souhaite encore remercier tous ceux qui se sont investis en 2020, pour les producteurs de lait, les organes de Prolait et l'administration, ainsi que nos organisations partenaires.

Marc Benoit
président

2. L'économie laitière suisse en 2020

L'année 2020 en général a été très marquée par la crise liée à la pandémie de coronavirus et le marché du lait n'a pas été épargné. La fermeture des restaurants a engendré une augmentation de la consommation des ménages. Le lait suisse a profité de la crise et l'augmentation de la demande de produits laitiers dans le commerce de détail a permis d'augmenter le prix du lait payé aux producteurs.

En 2020, le prix du lait payé aux producteurs en Suisse (tout lait confondu) a progressé de 2,6% par rapport à l'année 2019 pour s'établir à 66,04 ct./kg, soit 1,81 ct./kg de plus qu'en 2019. La hausse du prix du lait est plus marquée dans la filière du lait de centrale (+3,6%) avec un prix du lait à 60,19 ct./kg (+2,11 ct./kg par rapport à 2019). Le prix du lait bio a, quant à lui, légèrement reculé avec 81,16 ct./kg (-0,5%). Concernant la filière fromagère, les producteurs Prolait ont obtenu un des meilleurs prix du lait en Suisse avec 84,03 ct./kg, notamment grâce à la production de Gruyère AOP.

2.1 PRODUCTION ET MISE EN VALEUR DU LAIT

Sur 3'405'139 tonnes de lait commercialisées en 2020 en Suisse, 271'605 tonnes représentaient le lait Bio. La production de fromages a nettement augmenté avec 203'791 tonnes, soit une hausse de 4,4% par rapport à 2019, ce qui représente un nouveau record pour la filière. Cette augmentation s'est faite au détriment de celle du beurre (-4,9%) et de celles des poudres de lait écrémé (-8,4%) et des poudres de lait entier (-20,8%).

L'année 2020 a été fortement marquée par les importations de beurre décidées par l'OFAG. Ce sont notamment 6'200 tonnes de beurre qui ont été importées pour faire face à la pénurie en Suisse. La modification des fonds de l'IP Lait en 2021 devrait permettre de mettre plus de beurre indigène à disposition.

Statistiques livraisons de lait en Suisse

	2018	2019	2020	Évolution 19-20
Production laitière totale (t)	3'454'427	3'339'272	3'405'139	+0,2 %
Lait d'ensilage (t)	2'326'685	2'285'102	2'292'542	+0,3 %
Lait de non-ensilage (t)	1'127'742	1'114'170	1'112'598	-0,1 %
Nombre d'exploitations	19'568	19'048	18'396	-3,5 %
Moy. livraisons par expl. (kg)	170'676	172'669	178'936	+3,6 %
Moy. livraisons à l'ha	6'373	6'362	6'483	+1,9 %

Mise en valeur du lait suisse

En tonnes ELE *	2018	2019	2020
Fromage	1'492'848	1'512'573	1'563'810
Séré	26'746	28'374	30'143
Lait de consommation	382'614	373'405	384'737
Crème de consommation	280'933	277'517	278'266
Yogourt	118'272	116'665	124'139
Autres produits frais (y.c. glaces comestibles)	100'307	100'435	103'890
Conserves de lait	379'814	356'543	307'991
Beurre	542'593	523'957	491'509
Autres mises en valeur	130'301	109'802	120'654
Total	3'454'428	3'399'271	3'405'139

* ELE = équivalent-lait (matière utile rapportée en kilos de lait) / avec lait de la zone franche

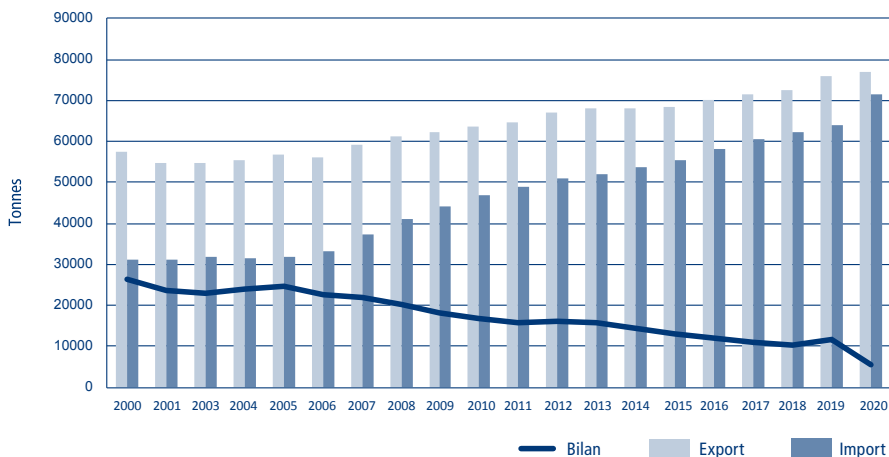
2.2 COMMERCE EXTÉRIEUR

La production totale de fromages suisses s'est élevée à 203'791 t (+4,4%). Les exportations ont été de 77'124 t (+1,6%). L'évolution varie cependant d'une catégorie de produits à l'autre.

Sur la même période, les importations de fromage ont augmenté de 11,7% (+7'529t), soit au total 71'664t, correspondant à une valeur de CHF 452,5 millions ou une croissance économique de seulement +4,2%. La balance commerciale en valeur a clôturé l'année en hausse de +2,9% par rapport à 2019, à +240,3 millions de francs suisses.

En 2000, la Suisse importait 30'000t et exportait quasi le double. Cette différence s'est amenuisée au fil du temps, ce qui indique le potentiel à développer dans la production et commercialisation de fromages frais (28'269t importées) et à pâtes molles (13'642t importées) indigènes.

Bilan export-import des fromages en Suisse



2.3 INTERPROFESSIONS FROMAGÈRES



Interprofession du Gruyère (IPG)

Le Gruyère a vécu une année 2020 formidable avec une augmentation des ventes de 3,7 %, soit 1200 tonnes de plus. La pandémie a encouragé la consommation de fromages de qualité. Les stocks ont littéralement fondu et à la fin de l'année, l'annonce d'une augmentation de 2 % des quantités pour 2021, basée sur un rendement de 8,6 %, en a réjoui plus d'un. Il a été demandé à Prolait fédération laitière de proposer une variante de répartition rééquilibrant les augmentations régulières et favorisant les petites et moyennes exploitations. Concernant la revendication des fromagers de se baser sur le rendement réel lors de chaque aug-

mentation, un groupe producteurs-fromagers mène des discussions. L'équité entre tous les producteurs est un objectif à maintenir.

Lors de ses assemblées 2020 à Pringy, l'IPG a notamment pris les décisions suivantes :

- Interdiction du lait de vaches issues de clone au 31.12.22 et de leurs descendants
- Modification du contrat achat et vente de lait pour le règlement des litiges et pour les analyses butyriques

Le projet Triesse-Gressard n'a pas beaucoup progressé en raison de la Covid. Les représentants des producteurs au comité de l'IPG ont continué, avec l'aide externe de M. Jacques Chavaz, leur travail pour définir la notion de durabilité de la production du lait de Gruyère.

Mais pour l'instant, aucun accord n'a été trouvé concernant des prétentions financières pour rémunérer la durabilité.

Un groupe de travail continue les évaluations liées au système de paiement pour garantir un bon équilibre graisse / protéine du lait. Courant 2020, l'IPG a rappelé l'obligation de livrer le lait soir et matin à la même fromagerie comme notée dans le cahier des charges.

L'interdiction de la traite robotisée en continu a été décidée en 2012 et entrera en vigueur dès le 2 juillet 2022. Pour l'instant la discussion sur l'automatisation de la traite se limite à l'autorisation de l'accrochage automatique.

Le président, M. Oswald Kessler, quittera son poste dans le courant de l'année 2022. Des candidats à sa succession ont été proposés.

L'année en quelques chiffres

En 2020, le potentiel de production (quantités de base) s'est élevé à 31'208 t (+ 139 t) pour le Gruyère AOP. Il a atteint 1'299 tonnes (+ 156 t) pour le Gruyère AOP bio et 567 tonnes (+ 5 t) pour le Gruyère d'alpage AOP.

Les exportations de Gruyère ont augmenté en 2020 de 407 t. Les stocks de Gruyère se situent à 7'820 t à fin 2020 (-21 t) et sont exceptionnellement bas.

Production totale effective de Gruyère AOP

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Quantité annuelle (t)	26'780	29'513	30'099	30'200	30'578
Évolution	- 7,8%	+10,2%	+2%	+1%	+1,2%

Source : Interprofession du Gruyère, Pringy

La production de qualité IB est toujours en-dessous de 2% de la production. 18,17 tonnes ont fait l'objet de restrictions pour des raisons de qualité. Dans la région de Prolait, 4 fromageries sont concernées par ces mesures (5% de restriction).

En 2020, le prix du lait de Gruyère AOP a bénéficié de deux augmentations pour le producteur. Le prix du Gruyère AOP a été majoré de 60 ct./kg départ fromagerie, ce qui a induit une augmentation de 2,75 ct./kg de lait dès avril. Ensuite, c'est le prix de la matière grasse qui a permis une augmentation de 0,21 ct./kg de lait dès le 1^{er} juillet et de 0,18 ct./kg à partir du 1^{er} janvier 2021, ce qui le porte à 88,48 ct., un des meilleurs prix payés pour la fabrication de fromage en Suisse.

Le prix du Gruyère sortie fromagerie est ainsi monté à Fr. 11.-/kilo dont 90 ct./kg de contribution à l'Interprofession du Gruyère au début 2021.

Prix du Gruyère depuis 2015

	Du 01.01.15 au 31.03.16	Du 01.04.16 au 30.09.16	Du 01.10.16 au 31.12.18	Du 01.09.19 au 31.03.20	Du 01.04.20 au 30.06.20	Du 01.07.20 au 31.12.20	Dès le 01.01.21
Prix de base	57,25	56,81	57,15	57,34	60,09	60,30	60,48
+ Supplément sur lait transformé en fromage	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
+ Supplément Gruyère AOP	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
+ Supplément non-ensilage	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Prix net	85,25	84,81	85,15	85,34	88,09	88,30	88,48

Source: Interprofession du Gruyère, Pringy

Pour Prolait, ses représentants dans les commissions de l'IPG sont les suivants :

- Alpagnes : Pittet Jean-Claude, Berney Lionel, Humbert Olivier
- Bio : El-Hayek Antoine, Hockenjos Christian et Thubert Fabien
- Marketing : Roch Didier
- Qualité : Botteron Romane
- Planification : Botteron Romane

A fin 2020, un cahier des charges a été élaboré pour les délégués IPG leur attribuant les sociétés de leur région, afin d'assurer le lien avec la base.

Distinctions

Le fromage sélectionné en 2020 par le Gouvernement vaudois a été le Gruyère AOP de la fromagerie de Montricher, avec son fromager Etienne Aebischer.

Le prix du Gruyère AOP neuchâtelois de l'année 2020 a été décerné à Daniel Maurer, fromager à Chézard-Saint-Martin.

Nous félicitons les responsables de sociétés de fromagerie et les producteurs pour l'excellence

de leur production et leur régularité, mais aussi toutes les autres fromageries qui ne méritent pas. Globalement, la qualité est très bonne.



Interprofession du Vacherin Mont-d'Or AOP

La production du Vacherin Mont-d'Or AOP (VMO) s'est élevée à 552 tonnes pour la saison 2019-2020, soit une baisse de 7 tonnes par rapport à la saison précédente. Cependant, cette baisse était déjà rattrapée en

décembre 2020 pour la saison 2020-2021. En effet, la pandémie a fait progresser les ventes. Ceci est réjouissant et les quantités pourraient encore augmenter suite à la réalisation de nouveaux moyens de promotion notamment des vidéos comiques pour les réseaux sociaux, des spots pour la radio et la télévision, des recettes de blogueuses.

Le projet de fabrication des boîtes en Suisse est en cours de finalisation.

Prolait a porté main-forte aux producteurs qui souhaitent moderniser le règlement de gestion des quotas, en introduisant notamment une sécurité pour les sociétés faisant de gros investissements dans les fromageries. Ce règlement sera présenté à l'assemblée générale de 2021.



Interprofession de l'Etivaz AOP

La production d'Etivaz AOP s'est élevée à

413,23 tonnes en 2020 (17'581 pièces), soit une baisse de 6% ou un peu plus de 36 tonnes par rapport à 2019. La moyenne pondérée des deux séries a été de 19,28 points.

La filière compte 67 producteurs dont 10 en bio. 4'710'745 kg de lait ont été fabriqués.

La pesée des fromages s'est déroulée en deux étapes: fin novembre pour les fabrications de mai à juillet et fin janvier pour celles d'août à octobre. Les taxations ont lieu après chaque pesée.

Par ailleurs, les producteurs ont annoncé vouloir modifier le règlement de gestion des quantités et ont demandé, pour cela, le soutien de Prolait pour sa réalisation, ce qui s'est fait en 2021.

2.4 ACHAT DU LAIT DE CENTRALE PAR MOOH

Il y a eu un léger recul de la production de lait mooh en 2020. Le total de lait à l'achat de premier niveau a été de 585'339'733 kg, soit 0,15% de moins qu'en 2019.

L'année 2020 de mooh a été riche de plusieurs innovations. On peut citer tout d'abord le lancement de Cheezy.ch, un service en ligne permettant de commander depuis chez soi les meilleures spécialités fromagères suisses. Durant l'été 2020, mooh a mis en place un système d'alerte par mail lorsque les échantillons de leurs membres dépassent une valeur limite. Ce système permet une prise en charge précoce des problèmes afin de les régler le plus rapidement possible.

mooh a par ailleurs mis en service en mai un outil permettant la saisie des données de durabilité, les producteurs et productrices peuvent maintenant choisir de s'engager avec mooh durable (correspondant au standard sectoriel pour le lait durable SSLDS) ou avec mooh selection (comportant des critères supplémentaires pour répondre aux exigences de certains clients et rémunéré selon les points obtenus). Avec ces critères supplémentaires, mooh a pu payer à ses

producteurs de lait ensilage PER un supplément moyen de 2 ct./kg. mooh a réussi à organiser le transport du lait malgré les contraintes du travail à distance et a même profité d'augmenter les quantités écoulées sur le marché chinois lorsque les voies aériennes ont été coupées, mooh l'alimentant par voie maritime contrairement à ses concurrents.

Selon le monitoring de PSL (livraison 180'000 kg, teneurs neutres, départ ferme), mooh a payé un prix du lait moyen de 59,0 ct./kg, ce qui représente une augmentation de +2,4 ct./kg par rapport à l'année 2019 mais qui est inférieur de 0,4 ct./kg au prix moyen du lait de centrale en Suisse.

415 producteurs de Prolait (-13) sont membres de mooh. Une grande partie de la baisse concerne le retrait des producteurs de fromagerie ayant renoncé à livrer du lait de centrale.

Canton	Nombre de sociétaires		Quantité lait dans mooh	
	2019	2020	2019	2020
Vaud	321	315	8,7 %	8,4 %
Neuchâtel	89	87	1,0 %	0,9 %
Fribourg	18	13	0,8 %	0,7 %
TOTAL	415	428	10,5 %	9,9 %

2.5 INTERPROFESSION DU LAIT (IP LAIT)

L'année 2020 a été marquée par une pénurie de beurre Suisse, à laquelle l'IP Lait a répondu en important 6'200 tonnes de beurre étranger.

La raison de la pénurie de beurre a résidé dans le succès des fromages, puisqu'il n'y a pas eu de pénurie de lait, mais que la quasi-totalité des graisses laitières ont été allouées à la production fromagère, délaissant la production de beurre, moins rentable.

En mai 2020, l'IP Lait s'est réunie en assemblée afin de se prononcer sur différents objets, en particulier sur l'adoption d'une dérogation pour l'exigence « SST ou SRPA » concernant le « Tapis Vert » pour les exploitations sans étable SST ne pouvant pas participer au programme SRPA pour des raisons impérieuses liées à l'exploitation. Elle a également modifié les règlements de ses 2 fonds et créé le fonds MPC permettant de soutenir le prix de la poudre de lait et donc la production de beurre suisse.

L'IP Lait a par ailleurs élu Marc Muntwyler au comité, qui représente dorénavant le détaillant Coop au sein du comité.

2.6 FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS SUISSES DE LAIT (FPSL)

Le comité de PSL, dans lequel participent deux membres de Prolait fédération laitière, a tenu cinq séances ordinaires et une séance extraordinaire en 2020.

PSL a défendu les producteurs suisses de lait, notamment en étant très critique vis-à-vis de la

PA22+, qui les pénalisait, alors que la production de lait est tout à fait adaptée à notre pays et que le fourrage consommé par les vaches laitières est suisse à plus de 92 %. Plusieurs conflits d'objectifs étaient présents dans les nouvelles mesures de la PA22+, notamment concernant le taux d'auto-provisionnement. En effet le Conseil fédéral assume une diminution de ce taux à 52 %, contredisant le Parlement qui s'était prononcé le 7 mars 2017 sur la mise en œuvre de l'article constitutionnel 104a sur la sécurité alimentaire et avait évoqué un taux d'auto-provisionnement de 60 %.

L'organisation faîtière continue à s'engager pour que les contributions ne soient plus uniquement accordées à la surface, mais qu'elles soient aussi liées au travail. Les modules de contributions aux systèmes de production vont dans ce sens, mais il manque encore une différenciation claire par catégorie d'animaux qui est déterminante quant au travail fourni.

Suivant l'avis de Prolait, PSL a rejeté le changement de système concernant le versement du supplément pour le lait transformé en fromage et du supplément de non-ensilage. Car le versement direct des suppléments pourrait entraîner une pression sur le prix du lait de centrale. PSL s'est aussi opposée au versement du supplément de non-ensilage pour le lait bactofugé et pasteurisé transformé en fromage, car il convient de ne pas encourager un mode de transformation plus cher pour lequel il n'y a pas de débouchés sur le marché. La Confédération a renoncé pour l'instant au versement direct

des suppléments pour le lait transformé en fromage et de non-ensilage aux producteurs, à l'élargissement des bénéficiaires de la prime de non-ensilage et à l'importation du beurre en plaques de 250 g.

La production de beurre de l'année 2020 a été inférieure à celle de 2019 et a conduit à l'importation de 6'200 tonnes de beurre étranger. Il est important pour l'avenir de pouvoir garantir une autonomie suisse pour le beurre, en affectant davantage de lait suisse pour sa confection plutôt que dans l'exportation à bas prix de produits transformés vers l'UE. Grâce aux fédérations laitières romandes, une proposition de rééquilibrage entre protéines et matières grasses a été approuvée par l'IP Lait le 30 septembre dernier. Cette mesure devrait permettre un rééquilibrage en affectant une partie du supplément pour le lait commercialisé à l'exportation de protéines du lait en cas de manque de beurre sur le marché. En outre, lors des négociations à l'IP Lait, la position que la pénurie de beurre doit donner lieu à une hausse du prix du lait en faveur des producteurs a été défendue.

Fin 2020, 11'003 exploitations laitières étaient inscrites au Tapis vert dans la banque de données du lait suisse. Le nombre de participants a donc clairement augmenté en 2020. Pour l'instant limité au lait de centrale, le "Tapis Vert" devrait bientôt être introduit pour le lait de fromagerie. Les contrôles d'exploitations inscrites au "Tapis Vert" sont intégrés aux contrôles PER existants et ont eu lieu à partir du 1^{er} juillet 2020.

Le point de congélation a provoqué des contestations amenant des déductions sur le prix du lait ou encore le non-versement du bonus qualité. Les causes de l'augmentation du point de congélation ont été recherchées et un nouveau système a été adopté qui tient compte des variations saisonnières et des facteurs environnementaux. Une valeur corrigée, calculée mensuellement, permet désormais de cibler les cas où la dilution est plus probable et d'éviter des déductions injustes.

Le comité de PSL a désigné Christophe Noël, de Vuissens (FR), premier vice-président, comme candidat à l'élection pour succéder à Hans-Peter Kern et représenter les producteurs suisses de lait avec compétence et engagement au comité de l'USP.

Nous regrettons le décès de Peter Gfeller producteur de lait et éleveur passionné de la race Brune, qui avait présidé la fédération des Producteurs suisses de lait de 2004 à 2013. Auparavant, Peter Gfeller a également présidé Swissgenetics de 1995 à 2002, où il a su rétablir la sérénité.

Sur demande de l'organisation des producteurs thurgoviens, PSL a étudié un modèle d'affiliation directe de membres. Ceux-ci ne devraient pas nécessairement être membres des fédérations laitières régionales. Ce modèle est contesté par les représentants de Prolait et des autres fédérations laitières. Un nouveau modèle devra être proposé.

En raison de la pandémie, Swissmilk a modifié son marketing en l'axant davantage sur la promotion de la santé et du mouvement chez les jeunes, notamment en mettant en scène des athlètes connus sur Youtube. L'organisation a également fait une campagne de promotion du tapis vert.

2.7 POLITIQUE AGRICOLE ET CONDITIONS – CADRES

Politique agricole

Sur le plan de la politique climatique, les enjeux climatiques et les questions de durabilité ont été au centre des débats. Le Parlement a suspendu la discussion sur la nouvelle politique agricole PA22 +, pour traiter en priorité les deux initiatives populaires s'attaquant à l'utilisation des pesticides. Certains aspects seront cependant traités avant 2025, comme la couverture sociale des femmes paysannes. A noter que la Confédération prévoit le maintien du paquet financier pour l'agriculture d'au moins 13,5 milliards de francs pour 4 ans, indispensable à la survie de la profession.

Les initiatives anti-pesticides seront mises en votation le 13 juin 2021. Elles ont d'ores et déjà mis une forte pression environnementale sur la nouvelle politique agricole. L'enjeu à terme sera la survie d'un nombre suffisant d'exploitations agricoles ou l'apparition d'une nouvelle forme d'agriculture. En attendant, l'agriculture espère pouvoir convaincre le peuple de dire 2x non en

opposant une sorte de contre-projet élaboré suite à l'initiative parlementaire sur la trajectoire de réduction déposée par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats. Cette initiative a entraîné la rédaction d'une loi sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides modifiant plusieurs lois et ordonnances.

Vaud

Le « Paquet lait » vaudois a eu un certain succès et se poursuit. Suite à l'intégration à mooh, le prix du lait de centrale a atteint 73 ct./kg (75 % en segment A) au 1^{er} janvier 2021. 130 producteurs ont participé au projet d'autonomie fourragère et de différenciation du lait vaudois et ont reçu une aide de Fr. 635'000.–. Et finalement 7 dossiers de reconversion au non-ensilage pour 1,4 millions de kg de lait et Fr. 375'000.– d'aide ont été déposés à fin 2020. Le projet continue et d'autres volets comme la formation de gestionnaire de troupeaux vont se réaliser.

Fribourg

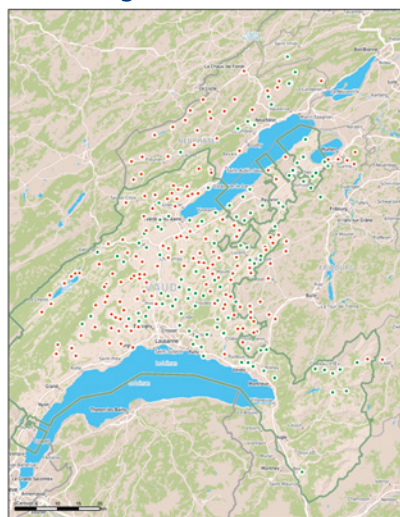
Pour contrecarrer les dégâts économiques causés par la pandémie, l'Etat de Fribourg a échafaudé un plan de relance, qui proposait entre autres le soutien aux technologies numériques en élevage laitier: 54 exploitations participeront au projet proposé par Grangeneuve. Les systèmes de mesure de l'activité et les robots pousse-fourrage forment la majorité des systèmes soutenus à raison de Fr. 250'000.–. Ce succès auprès des producteurs illustre bien l'engouement des paysans à investir dans les nouvelles technologies. Grangeneuve va maintenant poursuivre le projet

par un suivi de la santé du troupeau et une évaluation de critères influençant le bilan carbone des exploitations.

Neuchâtel

Prolait a transmis en fin d'année 2020 un rapport pour l'augmentation du potentiel des fromageries neuchâteloises au Service de l'agriculture du canton de Neuchâtel. Celui-ci a servi de base pour élaborer le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement sous forme de crédit-cadre d'un montant total brut de 8'925'000 francs destiné à l'attribution de subventions pour la modernisation des fromageries neuchâteloises.

Localisation des producteurs de lait dans la région Prolait



*Point rouge producteurs lait de fromageries,
point vert producteurs lait de centrale.*

3. Activités de Prolait Fédération Laitière

3.1 PROLAIT EN CHIFFRES

Sociétés coopératives

Laiterie (lait d'ensilage) : 55

Fromagerie (lait de non-ensilage) : 62

Fromageries

Gruyère : 55 (dont 4 avec du bio)

Vacherin Mont-d'Or : 7

Pâtes molles / spécialités : 7

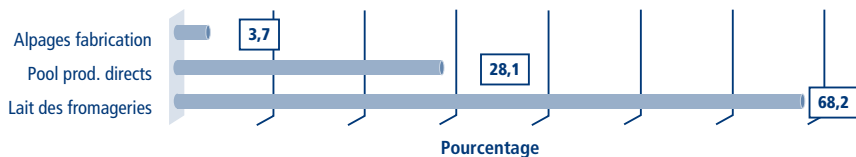
Par canton

	Nombre d'exploitations	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Livraisons 2020 en mio de kg	Répartition selon les cantons
Vaud	739	577	162	160,90	73,9%
Neuchâtel	190	186	4	42,94	19,7%
Fribourg	53	53	0	11,82	5,4%
Berne	14	13	1	2,12	1,0%
TOTAL	996	829	167	217,78	100 %

Par cercle

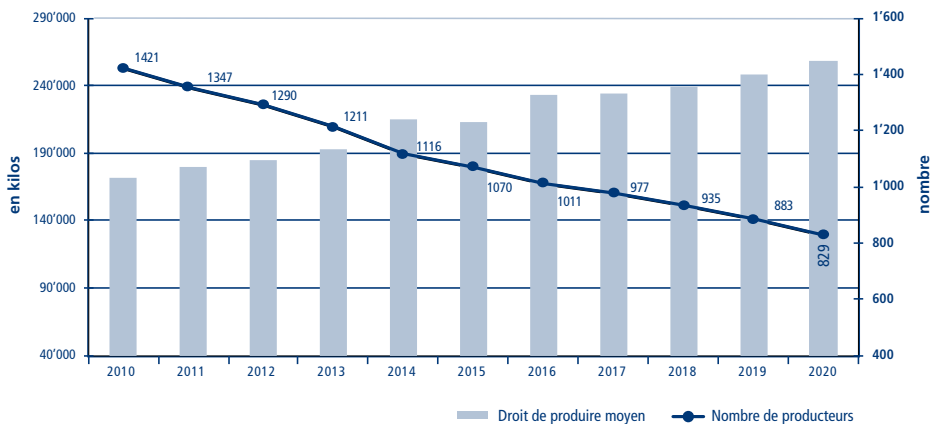
Cercle laitier n°	Cercles laitiers	Nombre d'expl.	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Nombre sociétés fromagerie	Nombre sociétés laiterie	Livraisons 2020 en mio de kg
1	Jura / Gros-de-Vaud	133	122	11	14	9	38,42
2	La Vallée de l'Orbe	132	82	50	7	4	26,93
3	Nord Vaudois	125	106	19	7	11	29,84
4	Neuchâtelois	189	185	4	15	0	43,07
5	Lavaux-Jorat-Pays-d'Enhaut	269	186	83	8	18	44,26
6	La Broye	148	148	0	11	13	35,26
	Fin 2020	996	829	167	62	55	217,78
	<i>Fin 2019</i>	<i>1'060</i>	<i>883</i>	<i>177</i>	<i>62</i>	<i>60</i>	<i>211,08</i>

Par mise en valeur du lait



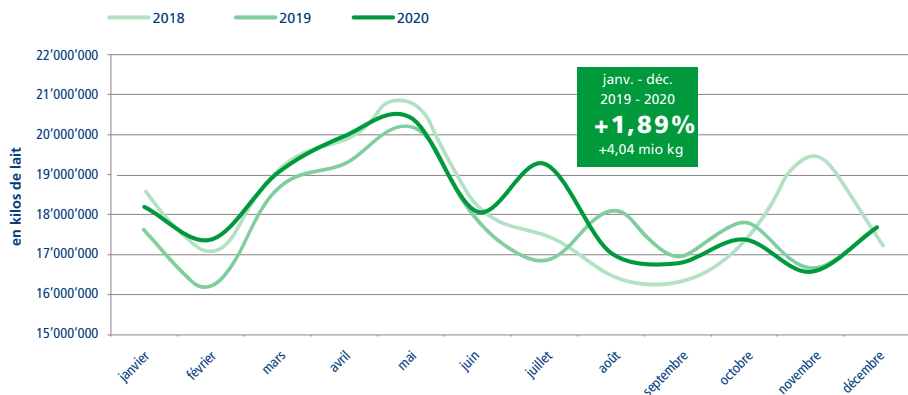
68,2% (+1,1%) du lait de la région Prolait a été acheminé dans les fromageries de Gruyère AOP, Vacherin Mont-d'Or AOP, pâtes molles et autres spécialités.

Evolution du nombre d'exploitations et du droit de produire moyen



Droit de produire moyen 2020 : **258'000 kg** (+ 2,4%) / Livraisons moyennes : **262'000 kg**

Livraisons mensuelles Prolait



Dès l'année 2019, les exploitations d'estivage ont pu annoncer les quantités livrées dès le mois d'août au lieu de les annoncer en bloc en novembre. Elles bénéficient ainsi plus rapidement du supplément pour le lait commercialisé. Cela modifie donc sensiblement la présentation du graphique.

3.2 PRESTATIONS ET SERVICES

Planification des quantités

Le travail lié à la planification et à la gestion des quantités mobilise de manière conséquente le personnel de Prolait. Le temps consacré à cette tâche permet de garantir un traitement équitable des producteurs dans les sociétés, d'obtenir de précieuses informations du terrain et d'agir pour offrir des services adaptés.

En 2020, l'augmentation de la cotisation fédérative au 1^{er} avril à 0,25 ct./kg a permis de financer tout le travail lié à la gestion des quantités. Ainsi, les émoluments liés à la gestion des quantités ont pu être abandonnés en cours d'année.

Au 1^{er} janvier 2020, les règlements de planification des quantités de Prolait et de gestion des quantités propres aux sociétés ont été modifiés. Le transfert direct d'une quantité de base lors de transferts de terrains sur accord entre les parties a notamment été ajouté dans le premier. Pour le règlement-type de gestion des quantités, les principes pour l'attribution de quantités libérées ont été mis à jour.

Six sociétés ont eu recours à Prolait pour la gestion administrative de leurs quantités avec application d'une taxe de sur- ou sous-livraison. Cette gestion fait partie intégrante de la cotisation fédérative payée par les producteurs.

Formation continue

Deux cours de formation continue ont été organisés durant l'année 2020 :

- 23 janvier : cours de base pour responsable de sociétés coopératives de laiterie et fromagerie. 15 participants
- 12 novembre : cours de base pour responsable de sociétés coopératives de laiterie et fromagerie sur Zoom. Deux participants

Les cours organisés ont permis de donner des outils de gestion pratiques aux personnes actives dans les comités de laiterie ou fromagerie. Les tâches du comité, les responsabilités, l'organisation ou encore les documents nécessaires au bon fonctionnement des sociétés ont été passés en revue. Le cours concernant les rôles spécifiques de secrétaire et caissier a été annulé, faute de participants.

Comptabilités

Prolait gère elle-même comptabilité. Forte de son expérience auprès des sociétés gagistes, elle propose aussi ses services pour la tenue de comptabilité de société de laiterie ou fromagerie. Elle tient, en outre, la comptabilité de deux sociétés de fromagerie, type gagiste, et de deux sociétés de fromagerie avec acheteur de lait indépendant.

Prolait a également soutenu les sociétés TDA SA et Prolait Plate-forme laitière de Suisse occidentale dans leur gestion administrative et financière durant l'année 2020. Elle espère pouvoir encore élargir ce service à d'autres sociétés sou-

haitant un suivi de leur comptabilité complet et professionnel. Notre équipe est notamment très compétente en matière de gestion de coopératives laitières, gestion du personnel, calcul de la TVA, bouclement comptable et établissement des déclarations fiscales.

Mandats

Durant l'année 2020, Prolait a assumé plusieurs mandats: conseil aux sociétés de fromagerie (mise à jour de statuts, établissement du contrat achat-vente de lait), dissolution de la société de laiterie de Missy, suivi des projets de fromagerie, réflexion sur les transports de lait, état de situation des fromageries sur le canton de Vaud, appui administratif de TDA SA dans le cadre de l'appel d'offre de mooh pour les transports de lait dans la région Prolait.

Communication

Via son site internet à jour, Prolait communique désormais régulièrement les nouvelles liées au secteur laitier et à ses activités. Les dates importantes y sont aussi communiquées dans son Agenda !

Prolait est aussi active sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook, où elle a créé un groupe ouvert uniquement aux membres et sympathisants de sa fédération. Le groupe compte, début 2021, plus de 150 membres. Le groupe a pour but de mettre à disposition des membres Prolait une plateforme d'échange avec les autres producteurs de lait.

En partenariat avec PSL et d'autres organisations agricoles, Prolait soutient les initiatives qui per-

mettent d'augmenter la visibilité de ses membres auprès des consommateurs ou de la population en général. Elle encourage ses producteurs à s'inscrire sur le site internet « De la ferme », site qui répertorie toutes les exploitations laitières effectuant de la vente directe. Elle co-organise également des manifestations comme « La journée du lait », qui permet aux producteurs de lait d'expliquer concrètement leur métier. Malheureusement, les manifestations en 2020 ont dû majoritairement être annulées suite à la pandémie de coronavirus.

Autres services

Durant l'année 2020, Prolait a poursuivi ses services aux producteurs de lait via sa vente de produits de nettoyage pour les machines à traire et de tests antibiotiques. La livraison des produits de nettoyage est effectuée par le transporteur TDA SA et rend ce service très appréciable pour les producteurs de lait. Les produits de nettoyage pour machines à traire et tests antibiotiques peuvent être commandés en tout temps auprès de la Fédération.

3.3 VIE DES SOCIÉTÉS

Le coronavirus n'aura pas épargné la branche laitière en 2020. A cause des restrictions sanitaires, les inaugurations de la nouvelle cave du **Cerneux-Péquignot** ainsi que de la nouvelle fromagerie de **St-Cierges** ont dû être annulées. Les producteurs peuvent néanmoins être fiers de leur nouvel outil fonctionnel. A Sarzens, la so-

ciété de fromagerie **Haut-Tierdoz (Brenles)** a débuté les travaux de construction de sa nouvelle fromagerie. Le nouveau bâtiment devrait être opérationnel en 2022.

Du côté de la société de fromagerie de **l'Etraz (Senarclens)**, les séances annulées et repoussées du Conseil d'Etat vaudois ainsi que du Grand conseil n'auront pas aidé à faire avancer le projet. Les aides financières devraient finalement être octroyées dans le courant de l'année 2021. En attendant la réalisation de leur projet, les producteurs se sont penchés sur l'organisation de leurs transports de lait avec l'aide de Prolait.

L'année 2020 n'a pas été simple pour la société de fromagerie de **Bullet**. Leur fromager, engagé début 2016, a eu de gros problèmes personnels et a négligé son travail. Grâce à l'affineur Margot Fromages SA, la situation a été vite prise en main et la totalité du lait livré par les producteurs a pu être payée. Depuis le 1^{er} juillet 2020, M. Philippe Dousse a repris l'achat-vente de lait.

Les sociétés de fromagerie du **Gros-de-Vaud (Vuarrens) et des Cuardis (Villars-Burquin)** ont accueilli un nouvel acheteur de lait. A Vuarrens, le fromager Johan Jambon a repris le flambeau derrière Charly Magne. A Villars-Burquin, la société Blanc Meyrat SA, constituée de Maxime Blanc et Gilles Meyrat, a remplacé le fromager Anton Mosimann suite à son départ à la retraite.

Dans la Vallée de la Brévine, la société de **Bémont** a demandé l'aide de Prolait pour

gérer un problème de gestion des quantités. Elle a également invité Prolait à participer à son assemblée de producteurs pour l'aider à régler des problèmes internes. A la suite de cette assemblée, un nouveau comité a été élu, permettant de rétablir une certaine confiance au sein de la société.

A Rougemont, Arnaud Guichard a repris la Fromagerie Fleurette de Michel Beroud. La société de Laiterie de **Rougemont** a profité du changement de fromager pour adapter son règlement de gestion des quantités ainsi que ses statuts, avec l'aide de Prolait. Du côté de la société des **Chaux**, Prolait a participé à la mise à jour des statuts. Les nouveaux statuts seront passés en assemblée en 2021.

Le projet de construction d'une nouvelle porcherie de 1'500 places à Thierrens a beaucoup occupé la société de fromagerie du **Haut-Jorat** à Peney-le-Jorat. La société a notamment dû faire face à une levée de boucliers de la part d'une centaine d'habitants de la commune. Appuyée par le canton et la commune, et suite à la levée de l'opposition fin septembre 2020, la société devrait pouvoir poursuivre son projet sur la parcelle de Thierrens. Affaire à suivre.

Réunie en assemblée, la société de fromagerie de **La Praz** a décidé d'étudier un projet de construction de fromagerie en commun avec la société de fromagerie **Les Combes (Le Lieu)**, à l'entrée de la Vallée de Joux. Le projet rencontre cependant quelques difficultés, notamment du côté de l'IPG qui se pose

des questions du point de vue du bassin versant et des quantités transformées sur le site (+ 4 mio kg de lait).

De son côté, la société de fromagerie de **Pampigny** étudie un projet de construction d'une nouvelle fromagerie sur un terrain en zone d'utilité publique. Appuyée par la commune, la société espère pouvoir modifier la zone de la parcelle dans le cadre de la révision du plan d'affectation de la commune. Ce projet pousse la société de **Cottens** à prendre des décisions quant à son avenir

Le Vacherin Mont-d'Or a intégré la commune d'Essertines-sur-Rolle dans son aire géographique de fabrication. Ainsi, le projet de fusion entre les sociétés **des Rottières (Essertines-sur-Rolle) et de St-George** peut se poursuivre. Afin d'accueillir les producteurs de St-George, la société des Rottières prévoit d'agrandir son atelier de fabrication sur son site actuel.

L'Association des producteurs de lait (APL) de **Penthéréaz** et environs a cherché, à nouveau en 2020, un chemin d'entente avec la Sàrl (anciens producteurs), propriétaire du bâtiment de fromagerie. Une discussion avec l'Interprofession du Gruyère, Prolait et les deux parties a été organisée, afin de faire avancer le dossier.

3.4 ACTIVITÉS DIVERSES

Six **assemblées de cercles** ont eu lieu du 29 janvier au 7 février 2020. Afin de dynamiser ces assemblées, des mini-débats traitant des sujets actuels ont été organisés. Les participants ont beaucoup apprécié cette nouvelle variante où la parole a été donnée principalement aux producteurs de lait. Des notes ont été prises lors des différentes interventions et ont été traitées lors d'un séminaire organisé au mois de septembre avec les membres du Conseil des présidents de cercles et du Conseil d'administration.

La **rencontre annuelle** entre les fédérations laitières (dont Prolait) et les Artisans fromagers romands (AFR) s'est tenue le 15 septembre 2020 à St-Aubin FR. Les participants ont révisé le contrat d'achat-vente de lait. Une répartition des coûts supplémentaires de Suisselab a aussi été convenue entre fromagers et producteurs.

L'assemblée de **Crema SA** a eu lieu le 5 juin 2020. Quelques chiffres-clés pour l'entreprise en 2019: baisse des apports de lait de -3,4% par rapport à 2018 (-8,7% des apports de crème); 833 collaborateurs sur 9 sites; chiffre d'affaires Fr. 491'840 mio. Le Conseil d'administration de l'entreprise a été renouvelé fin 2020. M. Alexandre Cotting a repris la présidence derrière Benoît Perroud et Mr. Hervé Perret en a pris la direction après M. Paul-Albert Nobs et ses nombreuses années d'engagement dans l'entreprise.

L'assemblée ordinaire des délégués de **Prolait Plate-Forme laitière** de Suisse occidentale

s'est tenue le 3 septembre à Villars-sur-Glâne, dans les locaux de Crema SA. Une assemblée d'entrée en dissolution a suivi l'assemblée ordinaire. La société sera dissoute dans le courant de l'année 2021.

Une édition de « **PROLAIT Actualités** » a été publiée en décembre 2020. L'édition est revenue sur l'année 2020 et a présenté la nouvelle directrice de Prolait. Ce journal annuel permet de faire le point sur les dernières actualités de la Fédération.

Comme à son accoutumée, Prolait a offert une **cloche aux apprenti(e)s agriculteurs** terminant leur formation à l'EMTN (Cernier) avec la meilleure moyenne en production laitière. M. **Loris Singelé** de la Sagne a été le lauréat 2020. Sur le canton de Vaud, Agrilogie (Grange-Verney et Marcelin) n'a malheureusement pas organisé de remise de prix.

En collaboration avec Agrilogie, Prolait a consacré, le 11 novembre, une matinée aux agriculteurs suivant le cours de brevet agricole à Grange-Verney (module branche laitière). Coronavirus oblige, le cours a été donné en visioconférence.

4. Activités des organes de la Fédération

4.1 ASSEMBLÉES DES DÉLÉGUÉS

La **quinzième assemblée ordinaire des délégués** aurait dû avoir lieu le 8 avril 2020. A cause de la COVID-19 et des incertitudes liées à son organisation, l'assemblée a été faite par correspondance. Le dépouillement a eu lieu le 8 juin en présence de deux délégués-scrutateurs. 71 délégués ont participé aux votes par correspondance, soit une participation de 54,5%. Tous les points ont été approuvés par une large majorité des délégués.

Les gros enjeux de l'assemblée ont été de faire approuver les comptes 2019 de la Fédération et d'augmenter la cotisation fédérative de 0,2 à 0,25 ct./kg dès le 1^{er} avril 2020. Cette hausse permet d'inclure désormais toutes les prestations de gestion des quantités dans les tâches fédératives, sans devoir procéder à des facturations individuelles.

Deux modifications de statuts ont été présentées aux délégués: la reconnaissance du rôle des vice-présidents de cercles au même titre que celui des présidents de cercles; l'obligation de présence du Conseil d'administration uniquement lors de l'assemblée annuelle du cercle. Seul membre du CA à ne pas s'être représenté, Christophe Tanner a été remplacé par Christian Girardin, producteur de lait de fromagerie à la Chaux-du-Milieu dans le canton de Neuchâtel.

Le 27 novembre 2020, une **assemblée des délégués extraordinaire** en visioconférence

a été organisée suivi d'un vote par correspondance avec dépouillement le 1^{er} décembre 2020. La santé financière du Grand Pré SA a obligé l'organisation de cette assemblée extraordinaire. Les délégués ont dû se prononcer sur la conversion du prêt de Fr. 200'000.– de Prolait à Grand Pré SA en capital-actions de la société, notamment pour assurer le fonctionnement de Grand Pré SA à fin 2020, garder la majorité des actions dans la société et rentabiliser les investissements de Prolait depuis 2011. La conversion du prêt a été acceptée par 70 délégués sur 77 bulletins de vote reçus.

Le Conseil d'administration a profité de cette assemblée pour présenter la nouvelle directrice de Prolait Mme Marie Garnier ainsi que pour remercier M. Daniel Geiser, directeur depuis début 2018.

4.2 CONSEIL DES PRÉSIDENTS DE CERCLES

Le **Conseil des présidents de cercles (CPC)** s'est réuni à cinq reprises en 2020, soit les 8 avril, 15 mai, 3 juillet, 16 octobre et 11 décembre. Le CPC a également participé au Séminaire Prolait du 17 septembre qui a lieu environ tous les deux ans.

L'annulation de l'assemblée des délégués a permis d'organiser le 8 avril un CPC en visioconférence pour accueillir notamment Vincent Monnier,

nouveau président de cercle de la Vallée de l'Orbe, et pour traiter entre autres du fonctionnement de la Fédération suite aux mesures sanitaires liées au coronavirus. Le CPC a aussi pris position sur les ordonnances agricoles 2020 en refusant le versement direct de la totalité des primes laitières aux producteurs. Il a aussi demandé que l'élargissement de la prime de non-ensilage ne se fasse que pour le lait destiné à la fabrication de pâtes molles. En mai, par visioconférence, il s'est penché sur l'organisation de l'assemblée des délégués par correspondance. La séance du 3 juillet organisée chez Christian Wolf sur l'alpage de Rodomont-dérrière à Rougemont a permis à tous de passer un bon moment tout en traitant le suivi des affaires fédératives. A cette occasion, le CPC a remercié Frédéric Teuscher pour son rôle de président de cercle ainsi que Nicolas Oppliger qui a quitté son travail chez Prolait pour continuer l'expansion de son entreprise de Crowdfunding. Nadège Cornaz, nouvelle collaboratrice administrative, a été accueillie lors de cette journée.

Le 17 septembre, les membres du CPC et du CA ont été conviés à un séminaire à Orges afin de faire le point sur la stratégie de Prolait à court et moyen terme. Les interventions des producteurs enregistrées lors des assemblées de cercles 2020 ont été reprises et regroupées en trois grands thèmes : Planification des activités de Prolait à 10 ans, plan d'actions « politique agricole » et actions de communication. Les personnes présentes ont relevé l'urgence d'impliquer les plus jeunes dans la défense professionnelle laitière. Grâce à l'aide de Martin Pidoux, ingénieur

agronome et enseignant à la HAFL, la journée a permis de fixer des objectifs concrets pour la poursuite des activités de Prolait. Finalement, en fin d'année, le CPC s'est attelé à l'approbation du budget 2021 ainsi qu'à l'organisation des assemblées de cercles 2021.

4.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration (CA) s'est réuni à 11 reprises en 2020 dont trois fois à titre extraordinaire.

Le coronavirus a forcé le CA à s'organiser différemment autant pour ses propres séances que pour toute l'organisation de la Fédération. Lors du semi-confinement, les séances du CA se sont déroulées en visioconférence et les représentations externes ont considérablement diminuées.

Les finances de Prolait et du Grand Pré SA ont beaucoup occupé les membres du CA. Le CA a notamment dû trouver une solution concernant l'exercice 2020 de la fromagerie Grand Pré SA ; solution trouvée dans la conversion du prêt de Fr. 200'000.– en Capital-actions de la société. La séparation des activités entre la Fédération et la société Grand Pré SA a continué en 2020 avec l'établissement de l'inventaire de chaque partie et la détermination claire des charges de chacun.

Le deuxième semestre 2020 a été marqué par la recherche d'une nouvelle personne à la direction de Prolait. Les membres du CA ont pu

auditionner une sélection de candidats pour le poste. C'est Marie Garnier qui a finalement été choisie unanimement pour remplacer Daniel Geiser, directeur de la Fédération depuis 2018. Une transition a été organisée dès novembre entre les deux personnes. En parallèle, les membres du CA ont profité de ce changement pour faire une réflexion globale sur l'avenir de la Fédération. La réflexion a abouti au séminaire du 17 septembre avec la participation du CPC.

Au niveau de la politique agricole, les membres du CA, tout comme le CPC, ont pris position sur les ordonnances agricoles 2020. Ils se sont notamment opposés à l'élargissement des paiements directs et aides à l'investissement aux personnes morales. Le but étant de garder une agriculture familiale et à taille humaine.

En décembre, le CA a rencontré, à Romainmôtier, Francis Vulliemin, directeur de l'organisation Arqha à Moudon et responsable du conseil de traite. De nombreux sujets ont été abordés : automatisation de la traite, relation fromagers et producteurs, teneurs du lait.

4.4 COMMISSIONS ET LEURS ASSEMBLÉES

La commission « **lait de fromageries artisanales** » (LFA) s'est réunie à deux reprises en 2020. En février, la commission a réfléchi sur le projet de durabilité du Gruyère, notamment sur les questions de limite de croissance des

exploitations et de robotisation dans la filière. Elle s'est aussi penchée sur la PA22+ et notamment sur l'élargissement du versement des primes de non ensilage. Réunie une nouvelle fois en août, la commission a pris connaissance des nouvelles mesures concernant le point de congélation du lait : l'introduction de seuils de contestation dynamiques fixés mensuellement. Enfin les membres de la commission ont été informés de la décision de revoir le financement de Suiselab, ce qui a mené à un débat sur la création ou non d'une concurrence entre les laboratoires.

L'assemblée des sociétés de fromageries de Pro-lait, prévue le 16 mars à Provence, a dû être annulée à cause du coronavirus. Elle a finalement été organisée le 5 novembre par visioconférence. 34 sociétés sur 59 se sont connectées. Les sujets d'actualités des filières fromagères, Gruyère, VMO et Etivaz ont été traités. Jean-Claude Pittet a été nommé comme délégué IPG, en remplacement de Jacques Nicolet. Deux intervenants ont fait une présentation : Jean-Marc Collomb, directeur de Fromco, sur les attentes des affineurs vis-à-vis des producteurs et Catherine Meister Schwager, productrice de lait, sur les nouvelles exigences de bien-être animal et notamment sur l'utilisation d'antibiotiques dans la filière laitière.

En 2020, la Commission « **lait de centrale** » (LC) ne s'est pas réunie, notamment dû au coronavirus.

5. Organes & collaborateurs

5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

- MM. Marc BENOIT, président
 Didier ROCH, vice-président
 Jean-Bernard CHEVALLEY, administrateur
 René COTTING, administrateur
 Christophe TANNER, administrateur (jusqu'à juin 2020)
 Christian GIRARDIN, administrateur (dès juillet 2020)

5.2 PRÉSIDENTS DE CERCLES

- MM. André BADOUX, cercle de la Broye
 Jean-Pierre GFELLER, cercle Neuchâtelois
 Ueli LEIBUNDGUT, cercle Nord vaudois
 Alexandre LONGCHAMP, cercle de Jura/Gros-de-Vaud
 Frédéric TEUSCHER, cercle de la Vallée de l'Orbe (jusqu'à juin 2020)
 Vincent MONNIER, cercle de la Vallée de l'Orbe (dès juillet 2020)
 Christian WOLF, cercle Lavaux-Jorat-Pays-d'Enhaut

5.3 COMMISSION « LAIT DE FROMAGERIES ARTISANALES »

- MM. Romane BOTTERON, président,
 La Sagne NE, Gruyère
 Guy DE CHARRIERE, Sévery,

Vacherin Mont-d'Or
 Alexandre LONGCHAMP,
 Malapalud, lait de centrale
 Jacques NICOLET, Lignerolle, Gruyère
 Gilbert RAMUZ,
 Corcelles-le-Jorat, Gruyère
 Didier ROCH, Ballens, Gruyère
 Jean-Claude PITTET, Cottens,
 Gruyère Alpes
 Antoine EL HAYEK, Cernier, Gruyère Bio
 Gilbert MAGNIN, Le Brassus, Vacherin Mont-d'Or
 Philippe GENILLARD,
 Les Diablerets, Etivaz
 Heinz BAUR, Mont-de-Travers, Gruyère
 René COTTING, Châtonnaye, Gruyère
 Christian DUVOISIN, Giez, Gruyère
 Nicolas JOTTERAND, Bière, Gruyère
 Ueli LEIBUNDGUT,
 Essertines-sur-Yverdon, Gruyère

5.4 COMMISSION « LAIT DE CENTRALE »

- MM. Alexandre LONGCHAMP, Malapalud, président
 Christophe AUBERT, Enges
 Thierry COENENGRACHT, Premier
 Christophe PAILLARD, Champvent
 François RAYNAUD, Château-d'Oex
 Jean-Bernard CHEVALLEY, Puidoux, représentant mooH
 Romane BOTTERON, La Sagne, lait de fromagerie

5.5 COMMISSION DE GESTION

- MM. Alain GAILLE, Provence, cercle Nord vaudois (président)
Pascal CHIFFELLE, Lignièrès, cercle Neuchâtelois (membre)
Jonathan Nicolet, Lignerolles, cercle Vallée de l'Orbe (membre)
- MM. **Nicolas JOTTERAND et John SCHOPFER ont démissionné.**

5.6 DÉLÉGUÉS IPG & IPVMO

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Gruyère

- MM. Romane BOTTERON, La Sagne NE, membre du comité
Didier ROCH, Ballens, membre du comité (président des producteurs)
Heinz BAUR, Mont-de-Travers
René COTTING, Châtonnaye
Christian DUVOISIN, Giez
Nicolas JOTTERAND, Bière
Ueli LEIBUNDGUT, Essertines-sur-Yverdon
Jacques NICOLET, Lignerolle
Gilbert RAMUZ, Corcelles-le-Jorat

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Vacherin Mont d'Or

- MM. Guy de Charrière, Sévery, membre du comité
Gilbert MAGNIN, Le Brassus, membre du comité (président de la délégation)
David BACHELARD, Le Lieu
Claude BATAILLARD,

Romanel-sur-Morges
Romain BOURGEOIS, Ballaigues,
Christian GANDER, Bullet
Luc MARTIN, L'Auberson
Pierre-André PERNOUD, Gollion
Jean-Pierre ROCHAT, Le Lieu

5.7 COLLABORATEURS – COLLABORATRICES

- M. Daniel GEISER, directeur (90 %)
Mme Marie GARNIER, directrice dès le 1^{er} janvier 2021 (à 40 % en novembre et décembre 2020 pour la transition)
- Mme Déborah GARLAGIU, adjointe de direction (100 %)
- M. Nicolas OPPLIGER, collaborateur administratif (30 %, jusqu'en mai 2020)
- Mme Nadège CORNAZ, collaboratrice administrative (50 % dès juin 2020)

Siège Prolait – Fédération Laitière
Route de Lausanne 23
1400 Yverdon-les-Bains
Téléphone 024 / 424 20 10
Courriel : info@prolait.ch
Site internet : www.prolait.ch

IMPRESSUM

Rédaction

Prolait fédération laitière

Mise en page

Images3 SA

Impression

AGRIDEA, Lausanne

